



## Gilets jaunes: après trois mois de mensonges officiels, l'enquête sur l'agression policière de Geneviève Legay transférée à Lyon

Par [Francis Dubois](#)

Mondialisation.ca, 18 juillet 2019

[WSWS.org](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [Gilets jaunes](#)

Le 10 juillet, l'enquête dans l'agression brutale par la police, à Nice le 23 mars, d'une «gilet jaune» de 73 ans, Geneviève Legay, a été «dépaycée» et confiée à un juge d'instruction à Lyon. Une décision prise après plus de 3 mois durant lesquels l'État, depuis la police et la justice locale jusqu'à l'Élysée en passant par les ministères de l'Intérieur et de la Justice, ont systématiquement menti sur les faits ou empêché toute enquête crédible.

Geneviève Legay a été grièvement blessée par la police alors que celle-ci chargeait une manifestation paisible de quelques dizaines de «Gilets jaunes» place Garibaldi à Nice. Ils s'opposaient à l'interdiction de manifester décidée par le maire de Nice Christian Estrosi (LR) et la Préfecture des Alpes maritimes sous prétexte de visite le lendemain du président chinois Xi Jinping. La manifestation ne représentait, de l'aveu même de forces de l'ordre présentes, aucune menace.

Durant la charge, la septuagénaire fut violemment poussée par un policier avec un bouclier et frappée, des coups qui ont provoqué de multiples fractures du crâne, une hémorragie interne, et une fracture du coccyx. Hospitalisée, après que la police ait interdit aux street-médics de la secourir, les faisant même arrêter, sa survie n'était pas certaine. Selon un compte rendu officiel du jour, son état «se serait aggravé au fil des heures». Deux semaines après, elle souffrait toujours d'une hémorragie et d'un hématome non résorbé au crane, n'avait pas retrouvé l'équilibre ni l'odorat. Sa vue était floue et elle n'entendait plus d'une oreille.

Des commentaires de policiers sur la situation sur place le 23 mars révèlent une optique à donner froid dans le dos. «Je peux vous confirmer que mes hommes ont enjambé ceux qui étaient tombés à terre», dit l'un dans le cadre de témoignages sur les faits. Un autre dit avoir «constaté la présence d'une personne au sol que j'ai dû enjamber pour ne pas trébucher (...) J'ai continué mon mouvement en compagnie de mes deux collègues et c'est une fois la progression terminée que nous avons constaté que c'était une femme qui était au sol.»

Une chaîne du mensonge et du sabotage de la vérité s'est mise en place presque immédiatement. Le 11 juillet la presse confirmait que le procureur Jean-Michel Prêtre, d'abord responsable de l'enquête, qui avait initialement nié toute implication de la police dans les blessures de Legay, a suivi toute l'opération depuis le Centre de supervision urbain.

Il était donc forcément informé du contraire. Le jour même de l'attaque, la police est venu voir Legay sur son lit d'hôpital, en empêchant d'autres personnes d'entrer, pour essayer de lui faire dire qu'un journaliste l'avait poussée et non un policier.

Le procureur a confié l'enquête au service dirigé par la compagne du commissaire responsable de la charge, Rabah Souchi qui avait de plus participé aux opérations de police le jour même, dans le périmètre où Geneviève Legay a été frappée, ce dont le procureur avait connaissance. Répondant à des questions de journalistes indiquant un «conflit d'intérêt», il a carrément dit: «Je ne vois pas en quoi cela pose problème».

Ces actes furent dénoncés par les avocats de Legay et des membres de la magistrature, mais le ministère de la Justice s'est refusé à les sanctionner.

Les plaintes déposées par les avocats de Geneviève Legay, pour «violences volontaires en réunion avec arme par personnes dépositaires de l'autorité publique et sur personne vulnérable» et «subornation de témoins» y compris contre la préfecture, ont été enterrées. Son avocat a déclaré quelques jours après les faits que «les suspects de l'enquête sont ceux qui sont chargés de l'enquête par le procureur en connaissance de cause. C'est bien au-delà du conflit d'intérêts...»

Il a ajouté qu' «aujourd'hui, le même procureur a toujours la maîtrise d'une partie de l'instruction alors qu'il est aussi suspect potentiel». Il a interpellé la ministre de la Justice disant: «La question est: pourquoi madame Belloubet le protège-t-elle encore?»

Le procureur de Nice s'était déjà fait remarquer dans l'affaire du meurtre d'un syndicaliste CGT en Guadeloupe, lors de la grève générale contre la vie chère en février 2009. Un premier accusé sera libéré ayant un alibi, le second faussement accusé par Prêtre, passera quatre ans en prison avant d'être libéré. Il s'est aussi fait remarquer en 2017 par son acharnement à faire condamner des personnes portant aide aux migrants.

Macron a donné la bénédiction de l'Élysée à l'agression de Legay. Alors qu'il était déjà avéré que Legay avait été frappée par un policier, il a déclaré que «cette dame n'a pas été en contact avec les forces de l'ordre», la rendant encore responsable de l'agression: «pour avoir la quiétude, il faut avoir un comportement responsable. (...) Quand on est fragile, qu'on peut se faire bousculer, on ne se rend pas dans des lieux qui sont définis comme interdits et on ne se met pas dans des situations comme celle-ci».

Fin juin, il l'attaquait encore dans une interview au journal *New Yorker*: «Aller dans un endroit où il était interdit de manifester est complètement fou. Le bon sens est bienvenu, surtout en cette période difficile! Je lui souhaite le meilleur! Mais cette vieille dame n'allait pas faire des courses. Elle manifestait avec des activistes, face à des policiers, au pire moment de la crise ».

Trois mois après les faits et pour ses propres raisons, la gendarmerie a décidé fin juin de révéler un rapport selon lequel elle se serait opposée à exécuter, le 23 mars, l'ordre de charger de Souchi au motif que les «Ordres reçus» étaient «disproportionnés face à la menace (foule calme)».

Macron s'était créé une base pseudo-légale pour des attaques contre les droits sociaux et démocratiques fondamentaux en France, en faisant voter la «loi anti-casseurs» début février. Le gouvernement s'était servi pour la justifier de provocations policières contre les

«gilets jaunes». La loi fut votée définitivement par le Sénat moins de deux semaines avant l'agression policière de Geneviève Legay. Cette loi a donné à la police des pouvoirs relevant jusque là de la justice et qu'elle n'avait eu la dernière fois que sous Vichy, abolissant de fait la séparation des pouvoirs.

L'agression par la police d'une femme âgée ne posant aucun danger aux forces de l'ordre souligne que le retour aux normes juridiques fascistes est lié à une tentative d'imposer un État policier autoritaire pour étrangler toute expression de la vaste opposition sociale à Macron. Le transfert de l'investigation vers Lyon n'aura comme but que de continuer à étranvers une mise en lumière des procédés autoritaire de la police, exigée par des couches toujours plus larges des travailleurs.

**Francis Dubois**

La source originale de cet article est [wsws.org](http://wsws.org)

Copyright © [Francis Dubois](http://Francis Dubois), [wsws.org](http://wsws.org), 2019

---

Articles Par : **[Francis Dubois](http://Francis Dubois)**

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)